ne l'a pas arrêtée lorsque la chose était facile et qu'il n'y avait qu'à tendre la main pour la cueillir, elle et ses complices. Encore moins le fera-t-on maintenant.

— Pourquoi donc ? demandez-vous. La preuve qu'ils veulent les arrêter à tout prix, c'est qu'une récompense de 25.000 francs a été promise à celui qui indiquera l'adresse des fugitifs et facilitera leur capture.

La plupart du temps, votre interlocuteur sourit et vous répond, en haussant les épaules :

— Vous êtes naïf !

### QUELQUES ANECDOTES

— Il vous faut un prix de l'Académie ! dit un jour, à Frédéric Humbert, un des familiers de la maison, qui se piquait de belles lettres.

Mme Humbert eut un mouvement de joie.

— Oui, oui, notre ami a raison ! Il faut te faire couronner par l'Académie. Tu as assez de talent pour cela !

Et la voici qui veut avoir des académiciens chez elle. Elle en eut, dit-on. Mais qui n'aime pas ça ? Le journal qui publierait la liste de ses relations mondaines aurait un beau succès de tirage. Gens du monde, gens de la finance, auteurs dramatiques connus, romanciers notoires, poètes en vogue, peintres illustres, chanteurs célèbres, journalistes de tout poil, artistes en vedette, tout défile avenue de la Grande-Armée et s'agrège aux Vives Eaux.

Mais bien rares sont ceux qui, par pudeur ou peut-être simplement de propre à personnelle, ne jettent pas la pierre à la fugitive. Ils l'éclaboussent à l'envi et bavent allègrement. Et c'est là peut-être, ce qui a rendu vraiment sympathique, ou plus exactement sympathique, parcelle un peu spéciale d'un spectacle au théâtre, pour le moins adroit qui voile son maître et qui amuse le public par ses tours de prestidigitation. Et s'est-il amusant ! Amusant comme le plus drôle et le plus spirituel des vaudevilles ! Dépourvu quelquefois et d'autres communes, sans esprit, sans grâce, illettrée, ignorante, moins marchande à la toilette et moins marchande de bonne, pétrissant et tortillant, empoutée de manières, la voici qui roule les plus malins, qui fait prendre des vessies pour des lanternes aux plus rétors et aux plus fins, qui édifie une fortune colossale sur la plus banale, la plus stupide et la plus invraisemblable des inventions. C'est admirable !

Voici un autre fait qui prouve que la Humbert, à l'occasion, ne manquait pas d'à-propos :

On était dans la propriété des Eaux-Vives. Mme Humbert avait fait les honneurs du parc. Elle admirait les charmilles et respirait les bosquets. Un gourmand eût le désir de visiter aussi les treilles. Tout le monde l'y suivit. Il y avait peu de raisins à ces treilles, mais des poires duchesses y respiraient, tentantes les fruits de Tryon, en nombre épais. Alors Mme Humbert, se tournant vers les dupes-pâsées, présentes et futures qui la faisaient un cortège avide et naïf, s'écria :

— Vous le voyez, je n'ai guère de raisins cette année, mais je suis embarrassée de poires.

Et l'on vit, dans l'escorte, un un grand avocat pour sourire derrière ses mustaches.

### LA DEMISSION DU CONSEILLER JACQUIN

M. Varagnac, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Jacquin, dont la démission est acceptée.

### CRAWFORD C'EST ROMAIN DAURIGNAC

On sait que les frères Crawford eurent l'occasion de remettre à leurs avocats et avoués plusieurs procurations notariées, dont une notamment, de Bayonne.

Par commission rogatoire de M. Leydet, un juge d'instruction de Bayonne fut chargé de rechercher qu'elle pouvait être l'identité d'un des frères Crawford s'étant présenté chez le notaire en question.

Or, le photographe de Romain Daurignac, qui le cliché qu'on a pu voir dans le « Petit Parisien » et qui a été reconnu comme étant M. Crawford.

Il avait profité de ce voyage aux Pyrénées qu'il présentait le prétendant à solidarité.

### LA FUITE DES ESCROCS

Chaque jour des citoyens, plus zélés que clairvoyants, croient amener l'arrestation de la famille Humbert en signalant à la police de malheureux voyageurs qui sont victimes d'une similitude de signalements ou de noms avec la famille Humbert. C'est ainsi qu'à Biarritz on avait signalé une famille Humbert descendue dans un hôtel, famille composée du père, qui s'appelle Frédéric, circonstance aggravante, de la mère, âgée de quarante-cinq ans environ, et d'une jeune fille de vingt-deux ans, brune, grande et mince. Plus de doute, on les tenait.... Après interrogatoire il a fallu reconnaître la parfaite honorabilité de M. Frédéric Humbert, ingénieur, et des siens.

A Versailles, hier, une autre alerte. Un hôtelier, un des moindres de la ville du Grand Roi, avait vu arriver avec méfiance ces jours-ci un voyageur brun, râble, et qui s'était fait inscrire sous le nom de Dorignac. C'était déjà louche. Quelques heures après descend dans le même hôtel une dame qui déclare s'appeler Mme Humbert.... Pour le coup, se sont eux ! s'écrie l'hôtelier méfiant. Il observe les voyageurs, qui ne s'adressent pas la parole et semblent ne pas se connaître. « C'est bien cela, ils dissimulent. » Et les voilà dénoncés. Après confrontation devant un commissaire, il est établi en quelques instants que le Dorignac en question est un voyageur de commerce des plus honnêtes et appartenant à une grande maison parisienne. Il avait une excellente raison pour ne pas s'occuper de Mme Humbert, c'est qu'il ne l'avait jamais vue auparavant. Quant à la pauvre dame, c'est une artiste peintre qui venait tout simplement à Versailles pour copier des tableaux au musée.

Un télégramme de Munich annonce que jeudi deux messieurs, venus en automobile à Kempten, ont été arrêtés, tandis qu'ils se rafraîchissaient dans une hôtellerie, parce que des habitants du pays avaient cru reconnaître en eux MM. Humbert et Romain Daurignac.

Au poste de police, les deux automobilistes établirent leur identité. C'étaient le prince Egon de Fürstenberg et le prince de Ratibor.

Jusqu'à présent, le parquet de la Seine n'a pas reçu confirmation ni de l'arrestation ni de la découverte de la piste à Athènes d'aucun des membres de la famille Humbert-Daurignac.

### LES OPERATIONS JUDICIAIRES

Paris, 31 mai. — Ce matin, M. Leydet, juge d'instruction, a longuement interrogé M. Dumont et entendu la déposition de M. Jacquin.

Le juge a occupé tout son après-midi à interroger M. Langlois et à procéder en sa présence à l'ouverture des scellés provenant des perquisitions faites à son domicile.

M. Audré, juge d'instruction, a passé sa journée à examiner avec M. Dumont, caissier de la « Rente Viagère », les livres de coupures courants saisis à cette société.

## L'enfant mystérieux d'Ascq

Nous avons relaté, hier, en ne lui accordant que l'importance qu'il méritait, le bruit accueilli par l'« Echo du Nord », et d'après lequel Marie Daurignac aurait eu pension, à Ascq, un enfant, dont le père, un « haut personnage politique » serait M. Paul Deschanel.

Nous avons même à ce sujet, établi dans quelles conditions exactes ce bruit avait pris naissance.

Notre confrère semble regretter de n'avoir pas observé, au début, la même réserve que nous. Il publie en effet, les lignes suivantes :

Nous tenons d'une personne fort bien placée, pour savoir à quoi s'en tenir sur les bruits qui ont couru concernant la présence à Ascq d'un enfant de Marie Daurignac, qu'il y a bien des années, avait fait toute cette histoire. N'a-t-on pas prétendu que ce dernier avait confié cet enfant sur l'origine duquel planait un quelconque mystère, à Apollonie que jamais M. Dumont, l'honorable maire d'Ascq, n'a confié quoique ce soit dans ce sens à M. Delacherie.

Nous le répétons, nous n'avons voulu enregistrer le bruit qu'après l'« Echo du Nord » et tout en précisant la genèse de l'information.

Quelques uns de nos confrères continuent à faire des allusions discrètes, — et pour cause ! — à des renseignements sensationnels une prochaine fois, une nouvelle, — sur Romain Daurignac, sur sa dernière venue à Lille. Ce serait une légende de filles de cuisinières. Nous avons dit sur les maîtresses de Romain Daurignac tout ce qu'il y a à dire.

# LA CATASTROPHE
## de la Martinique

### L'ACTIVITÉ DU VOLCAN
#### L'exode des habitants

New-York, 31 mai. — Une dépêche de Fort-de-France dit que, bien que la montagne Pelée ne semble plus aussi menaçante, la panique n'a pas diminué. Les populations du nord de l'île continuent à affluer dans les centres du sud. Chaque navire qui passe emporte son contingent de réfugiés. On considère que la partie septentrionale de l'île sera bientôt complètement évacuée.

Une dépêche publiée cette nuit dit que les éruptions de la Montagne Pelée sont devenues plus fréquentes, mais bien moins violentes que les précédentes.

Une autre dépêche de Fort-de-France rapporte qu'un prêtre a écrit de Morne-Rouge au gouverneur pour se plaindre qu'aucune distribution de vivres n'ait eu lieu dans cette région, il dit que les survivants meurent de faim. Il ajoute que presque tous les animaux sont morts de privations, et que les habitants auraient le même sort s'ils ne trouvaient pas, dans les ruines des magasins, des vivres échappés au désastre.

Le navire de guerre anglais « Indefatigable » s'est de nouveau rendu sur la plage de Saint-Pierre et a débarqué une mission chargée de rechercher le cadavre de M. Jappe, consul général d'Angleterre, qu'on croit enseveli sous les ruines du consulat.

Les télégrammes de Saint-Vincent disent que la Soufrière donne de nouveau des signes d'activité : les éruptions sont journalières ; elles varient d'intensité. Toutefois, elles sont loin d'égaler la violence de l'éruption du 18 mai.

## Une usine ensevelie sous la lave

Paris, 31 mai. — Un cablogramme daté de Fort-de-France, 30 mai, à 6 heures du soir, informe le Ministre des Colonies que la mission officielle est rentrée dans la soirée du 29 mai avec M. Courcelles, directeur de la banque de la Guadeloupe.

La situation de la colonie reste stationnaire.

On signale toutefois une coulée de boue dans le district de Basse-Pointe. Elle a enseveli une usine évacuée ; d'ailleurs depuis plusieurs jours, il n'y eut aucune victime.

### Déclarations d'un géologue

Le professeur E.-R. Gill, géologue, parti récemment de New-York pour la Martinique, déclare que les phénomènes qui se produisent actuellement à la Montagne Pelée étaient inconnus jusque-là en Amérique.

M. Gill se trouvait lundi soir à 5 milles du cratère ; il fut obligé de fuir en toute hâte, une sorte de nuée s'étendant jusqu'à 10 milles du cratère.

Ce qu'on a décrit comme des éclairs n'était que des lueurs rapides qui embrasaient tout l'horizon, non pas perpendiculairement comme il arrive ordinairement en temps d'orage, mais horizontalement.

C'étaient donc, à son avis, des gaz qui s'enflammaient de proche en proche après s'être échappés du cratère.

M. Gill déclare que la Montagne Pelée laisse échapper actuellement de la lave véritable, c'est-à-dire de la roche en fusion ; il croit que le phénomène continuera indéfiniment.

## Les Souscriptions

Le ministère des colonies communique la 18e liste de la souscription nationale, qui s'élève à 27.404 fr. 75.

Le total à ce jour est de 1.965.305 fr. 83.

Le conseil général de Seine-et-Marne a voté 5.000 francs ; celui du Tarn, 1.000 francs ; le conseil municipal de Brest a voté 1.000 francs ; celui de Chartres, 500 francs ; celui de Niort, 500 francs.

Le « Journal de Salonique » a recueilli 1.201 francs.

Lorsque la nouvelle de la catastrophe de la Martinique parvint à la Nouvelle-Orléans, l'amiral Servan adressa un ordre du jour aux officiers et marins de sa division navale, à la suite duquel, en quelques heures, les officiers et marins du « Tage » effectuèrent un premier versement.

Le maire de la Nouvelle-Orléans faisant en même temps parvenir de nombreuses provisions à l'amiral, et en moins de trente-six heures le comité du « Tage » recueillait plus de 10.000 fr.

Le « Journal d'Alsace » du 29 mai publie une nouvelle liste portant à 7.615 marcs 50 (9.519 fr. 37) le total des souscriptions recueillies par lui jusqu'à ce jour en faveur des victimes de la catastrophe de la Martinique.

Les sommes recueillies par l'« Express » atteignaient à la même date, le chiffre de 9.328 marcs (11.660 fr.).

Le « Moniteur oriental » publie une première liste de souscription de la colonie française de Constantinople pour les victimes de la Martinique s'élevant à 3.444 fr. 10 ; en tête de la liste figure M. Constans avec une souscription de 500 francs.

## LA PRESIDENCE DE LA CHAMBRE

*Paris, 31 mai.* — Les délégués des groupes de gauche, qui avaient pu rencontrer M. Léon Bourgeois dans le courant de l'après-midi, lui ont chargé l'un d'entre eux, M. Gouzy, de se rendre dans la soirée chez le député de la Marne pour lui notifier la décision unanime des quatre groupes de le porter comme candidat à la présidence de la Chambre.

M. Gouzy a rempli cette mission. Hier soir, il a vu M. Léon Bourgeois, qui s'est montré très touché de l'honneur qui lui était fait et a accepté la candidature.

M. Léon Bourgeois a chargé M. Gouzy de transmettre son acceptation aux délégués et de prier ceux-ci de remercier, en son nom, leurs groupes respectifs.

Les délégués n'avaient pu hier s'entendre définitivement sur le choix du candidat à la vice-présidence provisoire : les uns étaient partisans de M. Trouillot, les autres de M. Maurice Faure et d'autres enfin réclamaient les deux sièges de vice-présidents provisoires pour les groupes de gauche.

Dans ces conditions les délégués convoquent leurs groupes respectifs cet après-midi pour leur soumettre le cas. Ils se réuniront ensuite pour conférer.

Le groupe de l'Union démocratique (groupe Isambert) s'est réuni à trois heures, sous la présidence de M. Godet, vice-président.

Parmi les nouveaux membres qui se sont fait inscrire : MM. Trouillot, Bouveri, MM. Delonchre, Martinaud, Barthou et Siegfried, anciens ministres, Gallinelli, Deshayes de la Vendée, Beverland de la Charente-Inférieure, Morel de la Loire, Le Bail du Finistère, etc., etc.

Le groupe s'est occupé des différents sujets politiques à l'ordre du jour, notamment de la présidence de la Chambre. Il a adopté la candidature de M. Bourgeois à la présidence.

## GROUPE SOCIALISTE PARLEMENTAIRE

*Paris, 31 mai.* — Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni sous la présidence du citoyen Basly. Il a constitué son bureau avec comme secrétaire le citoyen Deveze et comme trésorier le citoyen Boutey-Allex.

Il a décidé de recevoir lundi à 1 heure et demie la délégation des grévistes et manufactures de tabacs.

## Groupe socialiste révolutionnaire

*Paris, 31 mai.* — On nous communique le procès-verbal suivant :

Le groupe socialiste révolutionnaire s'est réuni après-midi, sous la présidence du citoyen Allard. Il a pris les décisions suivantes :

« La constitution du groupe en accord avec la décision du Conseil Central du Parti socialiste de France est maintenue, telle qu'elle avait été constituée au cours de la dernière législature, les raisons qui avaient motivé cette constitution subsistant toujours.

Ses membres acceptant tous pour base constitutive du groupe la déclaration de principe du Parti socialiste de France ne peuvent faire partie d'aucun autre groupe parlementaire politique.

Le groupe, organe parlementaire de la politique socialiste révolutionnaire loin de s'opposer aux réformes, continuera de mettre en démeure la démocratie républicaine et radicale d'avoir à réaliser les réformes sociales, ouvrières et politiques, promises dans tous les programmes électoraux mais toujours ajournées.

Le groupe accueillera avec joie les nouveaux venus. Il regrette que la maladie l'ait séparé des citoyens Lélang et Sauvanet, et il envoie aux citoyens Groussier et Zévaès qui, entre tous, ont le mieux mérité du parti, l'expression de ses sentiments de vive amitié et de solidarité.

Le groupe approuve l'acceptation par le citoyen Vaillant de l'invitation, pour le 5 juin, de la Social-Démocratie-Fédération, et le charge de saluer en son nom et au nom du Parti socialiste de France les amis d'Angleterre.

Les citoyens Delory et Dejeanne sont nommés secrétaires.

Le citoyen Walter continue ses fonctions de trésorier.

Le groupe se réunira de nouveau le 1er juin, à 3 heures.

## Le groupe parlementaire de l'Enseignement

### APPEL AUX DEPUTES REPUBLICAINS

*Paris, 31 mai.* — MM. Carnaud, Dubief, Bérard, Maurice Faure, Puech, membres du l'ancien groupe parlementaire de l'enseignement qui s'était constitué dans les derniers mois de la précédente législature, viennent d'adresser à leurs collègues républicains l'appel suivant :

« Un mois environ avant de se séparer, la Chambre des députés, dans sa séance du 14 février 1902, a formulé une partie importante de son testament politique dans l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que si l'enseignement secondaire est une fraction importante du système de l'éducation nationale, il ne saurait cependant être isolé des autres parties ;

« Qu'il conviendrait de faciliter, dans cet ordre d'enseignement, des élèves les plus méritants des écoles primaires publiques, afin d'arriver à l'égalité de tous les enfants devant l'instruction ;

« Qu'il importe également de relever la condition matérielle des instituteurs et institutrices, comme des maîtres et professeurs des lycées et collèges ;

« Adhérant au principe de la proposition faite au Sénat, a fait favorablement accueillir par cette assemblée pour l'abrogation de la loi Falloux, passe à l'ordre du jour.

La première partie de cet ordre du jour a été votée par 521 voix contre 20 ; la deuxième partie relative à l'abrogation de la loi Falloux a obtenu 500 voix contre 242.

Cet ordre du jour, défendu à la tribune par M. Henri Brisson, avait été discuté et adopté préalablement par le groupe parlementaire de l'enseignement. Nous pensons que les députés républicains, défenseurs de l'école laïque, dont le nombre s'est considérablement accru aux dernières élections, ne voudront point rompre pour leur compte les réformes indiquées dans cet ordre du jour, afin de marquer très nettement quels ne pourront accorder leur confiance qu'à un cabinet résolu à en poursuivre la réalisation.

C'est dans ce but que nous vous convions à vous faire inscrire au groupe parlementaire de l'enseignement.

## *Baptême à l'alcool*

Pétersbourg, 31 mai. — Une nouvelle secte vient de se fonder dans certaines provinces du Sud-Ouest de la Russie. Se prévalant d'un mot de Saint-Jean Baptiste qu'ils interprètent à leur façon les adeptes du nouveau culte remplacent pour le baptême l'eau par l'alcool.

Il faut ajouter que le baptême s'accomplit en faisant absorber le liquide au néophyte qui doit boire autant de petits verres qu'il peut en supporter.

Les conversions à la nouvelle religion ne sont plus à compter.

## UN HÉRITAGE DE DIX MILLIONS
### L'Etat héritier

Paris, 31 mai. — Un certain M. Galien, qui vient de mourir à la Ferté-sous-Jouarre, laisse à l'Etat, par testament authentique, toute sa fortune évaluée à dix millions, avec cette condition que le dixième en doit être remis à l'Assistance publique.

Qu'était-ce que ce M. Galien ? Un homme, dit-on, millionnaire, fait quelque bruit dans le monde ! On le connaît, tout au moins ! Celui-ci, non ... et ce n'est pas le côté le moins fantastique de cette histoire !

Il habitait, au numéro 22 de la rue Vital, un petit appartement où il ne payait qu'un loyer de 600 francs. Il ne cachait point qu'il fut riche. Ce n'était donc pas un avare. C'était un homme simple, n'aimant pas le luxe.

Il avait de grandes propriétés en province, mais c'était des propriétés de rapport. Quand il allait prendre du repos à la campagne, c'était à la Ferté-sous-Jouarre, là où il vient de mourir et où il n'était que locataire.

Il vécut toujours seul. Une vieille bonne avait suffi longtemps aux soins de son ménage. Quand elle mourut, il y a trois ans, sa nièce vint la remplacer auprès du vieillard.

Ces renseignements nous ont été fournis par la concierge de la rue Vital.

Comme nous lui demandions si M. Galien avait de la famille, elle nous répondit :

— Je crois avoir entendu dire qu'il avait une nièce, mais elle était, comme lui, fort riche. Il ne parlait d'ailleurs jamais de sa famille et quand on lui demandait quel usage il ferait de sa grande fortune, il ne cachait pas que son intention était de la laisser en héritage à l'Etat.

La concierge ajoute qu'elle l'avait toujours connu rentier, mais qu'il était si modeste que ses voisins immédiats eux-mêmes ignoraient qu'ils avaient auprès d'eux un millionnaire.

Ignoré de tous, même de ses voisins, n'ayant rien fait, dans tout le cours de sa vie pour attirer l'attention sur ses actes, M. Galien donne à ses concitoyens un exemple de charité véritable, celle qui consiste à rendre service à autrui sans qu'il en résulte pour soi ni honneur ni profit.

## Torpille perdue et retrouvée

*Cherbourg, 31 mai.* — La torpille chargée, qu'avait perdue l'*Amiral Tréhouart*, a été retrouvée par le patron pêcheur Lepeley, de Saint-Vaast-la-Hougue. Un scaphandrier va relever l'engin. Le préfet maritime a fait adresser des félicitations à Lepeley, qui recevra la prime promise.

## M. Loubet à Montélimar

*Paris, 31 mai.* — M. Loubet va se rendre à Montélimar, accompagné de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, Roujon, directeur des Beaux-Arts, et Théodore Dubois, directeur du Conservatoire, pour assister au concours international de musiques qui aura lieu dimanche dans cette ville.

Voici le programme officiel du voyage de M. Loubet :

1er juin. — Arrivée à Montélimar à huit heures du matin, où le Président de la République sera reçu dans un salon de la gare par les autorités civiles et militaires.

Remise des décorations militaires dans la cour de la gare.

8 h. 50. — Arrivée à la mairie, réception des membres du jury, du comité du concours et des présidents des diverses Sociétés musicales. Remises des décorations civiles.

9 h. 30. — Départ pour la rue Quatre-Alliances.

*Midi 30.* — Banquet sous la halle.

Vendredi 2 juin, 2 h. du soir. — Défilé de toutes les sociétés musicales devant la demeure du chef de l'Etat.

4 heures. — Distribution des récompenses au théâtre, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique.

9 h. 30 du soir. — Départ de Montélimar, arrivée à Paris mardi 3 juin, à sept heures du matin.

# Faits Divers
## *HORS RÉGION*

### *Filets de pêche volés*

#### Incident entre pêcheurs anglais et français.

Douvres, 31 mai. — Le bateau de pêche anglais le « Qui-Vive », avait, il y a un an, coupé et enlevé les filets du vapeur de pêche de Boulogne, la « Renommée ». Le gouvernement français a fait suite d'un long échange de correspondances diplomatiques, a enfin réussi à obtenir que le patron de la barque anglaise fût traduit devant les tribunaux de son pays.

Le patron du pêcheur anglais a prétendu que c'était un accident, qu'il n'avait pas aperçu la bouée. Or, il est arrivé qu'au moment où sa petite chaloupe retirait ses propres filets, qui s'étaient embrouillés avec les filets du français, le vapeur français parut à l'horizon et accosta le bateau anglais. Une rixe allait éclater, mais les Anglais s'aperçevant que les Français étaient énormément plus nombreux qu'eux, laissèrent le vapeur français s'emparer de leur petite chaloupe et de quelques-uns de ses filets. Le tribunal a protesté avec vigueur contre cet acte des Français ; néanmoins, il condamne le patron anglais à une amende 131 fr. 25 de dommages et intérêts.

## TERRIBLE VENGEANCE

#### Une jeune fille revolvérisée par son beau-frère. — Le meurtrier fait feu sur la foule.

Paris, 31 mai. — Il y a huit ans, un employé de commerce, Pierre Jeannin, alors âgé de vingt-deux ans, épousait à la mairie du dix-septième arrondissement, Mlle Augustine Guy, de trois ans moins âgée que lui. Au début, le ménage fut des plus heureux. Jeannin, employé chez un fabricant d'huiles, à Levallois-Perret ; sa femme était modiste dans une grande maison du quartier du Sentier.

Deux enfants naquirent de cette union. Mais, à la mort de Mme Guy, mère de Mme Jeannin, la sœur cadette de celle-ci vint habiter avec les deux époux, à Clichy, rue des Cailloux.

C'est de ce moment que naquit la brouille dans le ménage. Mlle Guy, âgée de 19 ans, se querellait continuellement avec son beau-frère. Mme Jeannin donnait raison à sa jeune sœur, si bien qu'un jour, à la suite d'une discussion plus violente que les autres, l'épouse abandonna le domicile conjugal avec ses deux enfants. Elle s'était réfugiée chez sa sœur, au numéro 10 de la rue Gauthey.

En vain, Jeannin essaya de la décider à rentrer chez lui. Sa femme opposa un refus formel ; de plus, elle lui fit part de son intention d'introduire une instance en divorce.

Jeannin rejeta toute la responsabilité de cette situation sur sa belle-sœur. Mlle Charlotte Guy, et il résolut de se venger. Il acheta un revolver chez un armurier de l'avenue de Clichy, et le soir, à sept heures, il vint se poster en face du numéro 10 de la rue Gauthey.

Quelques minutes plus tard, Mlle Charlotte Guy apparaissait, insouciante, ne soupçonnant rien.

Mais Jeannin, bondissant brusquement sur elle, lui déchargea à bout portant deux coups de revolver. Atteinte en plein front, la jeune fille s'affaissa sur le sol en poussant un cri, puis elle s'évanouit.

Des passants se mirent aussitôt à la poursuite du meurtrier, qui avait rapidement pris la fuite. Traqué, sur le point d'être pris, le misérable se retourna et déchargea son revolver sur les plus rapprochés. Personne, heureusement, ne fut atteint. Arrêté enfin, après une course échevelée, Jeannin fut roué de coups et conduit par la foule au poste de la rue Berzélius.

Interrogé par M. Coston, commissaire de police, il déclara qu'il ne regrettait point son acte, Mlle Guy étant, selon lui, la cause de tous ses malheurs conjugaux.

Le magistrat l'a envoyé au Dépôt.

La blessée, transportée en hâte à l'hôpital Bichat, y a été admise d'urgence : on désespère de la sauver.

## HORRIBLE MORT

Genève, 31 mai. — Une scène terrible vient de se dérouler à Cham, canton de Zug.

Un jeune homme de vingt ans, nommé D..., qui était atteint d'hypocondrie, profitant de l'absence de ses parents, s'est coupé le cou avec un rasoir, dans l'après-midi d'hier.

Comme la mort ne venait pas assez vite à son gré, il s'empara d'une bouteille de pétrole, en vida le contenu sur lui et mit ensuite le feu à ses vêtements.

Le malheureux flambait lorsque ses parents survinrent. Tous leurs efforts furent inutiles, il expira sous leurs yeux, au milieu d'atroces souffrances.

## Un cycliste poursuivi par une lionne

Berne, 31 mai. — Sur la route de Bienne à Soleure, une lionne échappée à la ménagerie d'Ehibeck, a rencontré un cycliste qui, bien entendu, a accéléré sa marche aussitôt qu'il a vu l'animal.

Le fauve s'est mis à faire la chasse à l'homme qui pédalait de toutes ses forces. M. Spring, tel est le nom du cycliste, a su garder pendant quelque temps sa distance entre lui et la lionne. Mais il sentait ses forces fléchir et se voyait déjà la proie de la bête furieuse. Au moment critique, une détonation se fit entendre, et la lionne tomba, atteinte d'une balle tirée par le propriétaire de la ménagerie, qui s'était mis à la poursuite de sa pensionnaire évadée.

## Arrestation d'un forçat évadé

*Dax, 31 mai.* — La police a arrêté chez sa sœur, où il s'était réfugié, le nommé Capdeville, condamné en 1893 à douze ans de travaux forcés pour vols qualifiés.

A deux reprises, il tenta de s'évader de la Nouvelle-Calédonie, mais sans pouvoir y parvenir. En février 1900, il réussit enfin à fuir et, muni de faux papiers, à se placer comme garçon de café dans une ville située à l'extrémité de l'île. Puis, gagnant la confiance d'officiers anglais, il put s'embarquer à leur bord et arriver ainsi à Glasgow. Comme chauffeur sur différents bâtiments, il fit plusieurs voyages et au cours de l'un d'eux se maria à Bilbao avec une Espagnole dont il eut un enfant.

Un jour, la nostalgie le poussant, il revint à Dax, où, après un séjour d'une semaine, la police vient de le découvrir et de l'arrêter. Capdeville est âgé de 43 ans.

## *DANS LA RÉGION*

## COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du samedi 31 mai 1902*

Président : M. LANIO. — Ministère public : M. DE LA JONGKAIRE

### Attentat à la pudeur à Quesnoy-s-Deûle

Victor Vandecapelle, 47 ans, né à Warneton-Bas, (Belgique), journalier à Quesnoy-sur-Deûle, arrondissement de Lille, est accusé d'attentat aux mœurs sur sa fille Clémence, âgée de 16 ans.

Défenseur : Me Santerne.

Vandecapelle est condamné à QUATRE ANS DE PRISON.

### L'Affaire Catteau de Tourcoing

DETOURNEMENTS DE 165.000 FRANCS

Dès une heure, vers l'ouverture des débats, le grand public des premières occupait la salle. La loge de la magistrature s'anime de quelques toilettes.

Tout le monde se rappelle l'histoire de ce caissier d'une grande maison de Tourcoing, issu d'honorable famille, qui, fou d'amour vis-à-vis d'une hétaïre de seconde, ou même de troisième marque, détourna de la caisse de son patron la respectable somme de 164.926 francs pour subvenir aux exigences de sa folle maîtresse, qui certainement n'avait jamais été à pareille fête. L'accusé doit être intéressant. Ce n'est pas, en effet, à la portée du premier venu de détourner, en quelques mois, 164.926 francs pour une femme, même en les volant. S'il est digne d'indulgence, on avouera que tel pauvre hère, coupable tout au plus d'avoir volé quelques cents francs pour nourrir sa femme et ses enfants, ou simplement pour jouir un peu de l'existence dont il n'a goûté que les privations, n'en mériterait pas moins.

Au reste, attendons le verdict. Voici les faits que va relater l'acte d'accusation :

Georges Catteau, âgé de 28 ans, né à Tourcoing, comptable dans cette ville, était employé chez M. Beulque, négociant en laines, à Tourcoing, depuis le mois d'avril 1898, aux appointements de 250 francs par mois, plus un pour cent dans les bénéfices, avec garantie de 3.600 francs par an au minimum. Très entendu en la matière, ses patrons avaient la plus grande confiance en lui.

Catteau tenait lui-même tous les livres ; c'est ce qui explique qu'il a pu, jusqu'en mars 1901, dissimuler ses nombreux détournements commencés en octobre 1898, et dont le chiffre total s'élève à la somme de 164.926 fr. 30, sur lesquels 2.616 fr. 30 ont été remboursés, le jour de son arrestation, à M. Beulque.

Pour préparer et dissimuler ses détournements, Catteau employait divers moyens qui peuvent se ramener à six :

1° Il faussait les additions des recettes au livre de caisse ; 2° il faussait les additions des paiements au même livre ; 3° il inscrivait à l'article « recettes » du livre de caisse, des sommes inférieures à celles touchées ; 4° il majorait à l'article

---

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N° 44

LES CRIMES DE LILLE

# L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÈS

PREMIERE PARTIE

## LES SECRETS DU BOIS

IV

*Bertrade Clabat*

— Je vais prévenir. On ira chercher un médecin.

— Non. Non. Je ne veux pas ma mère... Je ne veux pas le médecin... Je ne veux personne... Je veux... toi.

Reste. Donne-moi la main.

Près du lit de cuivre et fer laqué blanc, Thérèse s'était assise, prenant dans les siennes une des mains que mademoiselle Clabat laissait pendre hors des draps. Elle s'émouvait à la pensée des confidences qu'elle sentait venir et que lui annonçait ce « tu » dont la jeune fille s'était servi en lui parlant.

Cela ne lui était pas arrivé depuis si longtemps. Du même âge à peu près, toutes deux avaient été des camarades, quand elles étaient des gamines, à l'époque où Thérèse, la meilleure apprentie de l'Ouvroir de Notre-Dame du Perpétuel Secours, avait été placée par les sœurs chez Madame Clabat.

Dans cette maison menée à la diable, les enfants vivaient plus avec les domestiques qu'avec leurs parents. Bien souvent, dans sa jeunesse abandonnée, Bertrade s'était réfugiée à la lingerie, des après-midi toutes entières.

Thérèse lui retapait les robes de ses poupées ; recousait les boutons que l'incurie des gens de service laissait manquer à ses bottines de chevreau mordoré, payées deux louis et gâchées en huit jours à courir dans le gazon des pelouses.

Bertrade lui contait des histoires, lui montrait les livres à images dont la comblait la tendresse dépensière de sa mère. Elles se donnaient en cachette de petits noms ; et c'étaient des bavardages sans fin pendant que les doigts de fée de la petite ouvrière brodaient au plumetis les mouchoirs de madame Clabat ou réparaient les avaries de ses dentelles.

Puis, Thérèse avait été accaparée, pour son service personnel, par la baronne que charmaient son adresse et son intelligence.

Et, en même temps, sous le despotisme égoïste de sa mère, Bertrade s'était repliée sur elle-même, avant refoulé les audaces et les exubérances qui, de douze à seize ans, avaient fait d'elle une adorable fillette.

Or, cette nuit, dans le ton, dans le geste, Thérèse retrouvait la camarade disparue. Son émotion s'en surexcitait.

Bertrade continuait, de sa voix dolente.

— Tu te rappelles, quand nous étions petites. Tu me disais que j'étais ta grande sœur qui est morte, et que j'avais ses yeux. Tu me disais que tu m'aimais autant qu'elle.

— Je ne pouvais pas vous aimer plus fort... Je vous aime bien encore, allez, toute pauvre fille que je suis.

— J'étais heureuse alors. Et maintenant... Oh ! quelle honte ! quelle honte !... J'ai mal, j'ai trop mal.

— Oh ! mademoiselle ! Courage. Dites-moi ce qu'il faut faire... C'est bien vrai que je ne peux pas grand'chose... mais je vous aiderai tout de même... et puis, vous avez vos amis, votre famille.

— Mes amis, ma famille, c'est ce qui me perdra !

— Et monsieur Hubert, le capitaine Depachy ? — Vous me pardonnerez n'est-ce pas, mademoiselle, mais j'ai bien remarqué qu'il s'intéresse à vous... allez.

— Ne me parle pas de lui, le lâche, l'infâme !... Je le hais, tu m'entends. Je voudrais ne plus le voir. Son nom seul me bouleverse, et je dois lui appartenir.

— Vous êtes libre pourtant.

— Non. Je ne suis plus libre. Je ne suis plus...

Un accès de larmes interrompit la phrase. Elle rapprocha sa tête de Thérèse, comme si quelqu'un pouvait surprendre ses paroles.

Ecoute, sœurette. Je puis tout te dire, à toi. Nous sommes femmes toutes deux, faibles... exposées aux mêmes douleurs...

Thérèse protestait du geste.

— Si, si... Laisse-moi te parler... J'ai été prise... prise de force... comme une bête... tu m'entends... cette nuit... là-bas.

Et sa main, se dégageant de celles de Thérèse, semblait désigner bien loin, un coin noir, terrible, rempli d'embûches.

Thérèse ne trouva pas un mot à placer. A son tour elle pleurait.

— Toi, petite sœur, tu es heureuse, continuait Bertrade ; tu peux marcher le front haut ; ton honneur est intact. Mais moi, moi, il me semble que tout va m'accuser, que ma honte se lit sur mon visage.

— Votre ami réparera. Il est temps encore... Vous êtes si belle, si intelligente... Ce serait un monstre.

— Personne ne peut réparer, soupira Bertrade. Personne.

» Il est la cause de mon malheur ; il n'en est pas l'auteur.

La situation apparaissait plus désolante, plus dénuée d'espoir que Thérèse ne l'avait imaginée.

Par l'effet de la comparaison qui lui était suggérée, elle se trouva heureuse, elle, la pauvre femme de chambre, par rapport à la fille désespérée du général baron, du richissime propriétaire. Et, comme elle était bonne, elle chercha à atténuer les prévisions sinistres de Bertrade.

— Il faut oublier tout cela, mademoiselle. Pensez que vous avez fait un mauvais rêve.

— Un mauvais rêve qui brise ma vie !

— Pourquoi ? Vous trouverez un beau monsieur que vous aimerez bien. Vous vous marierez.

— Oui ! oui ! sanglota Bertrade, je trouverai ce beau monsieur, comme tu dis si bien. Je serai la « jeune fille avec tâche », qu'un gandin à la côte épouse si volontiers pour sa dot, quitte à la maltraiter toute sa vie. Non. Je ne veux pas de ce rôle.

— Mais personne ne sait ; personne ne saura.

— E avant ce mariage, la veille, jusqu'au dernier moment, il me faudra redouter à chaque instant la découverte de la vérité ; mentir sous la robe blanche et la couronne de fleurs d'orangers. Non, encore non.

— Et si vous l'aimez, s'il vous aime. Si vous lui dites tout, loyalement.

— Ce sera pire encore. Je me demanderai toujours s'il est sincère, au cas où l'aveu de ma honte ne l'effrayerait pas.

» Les hommes sont si égoïstes. Vois mon père, vois Félix. Et lui, ce misérable capitaine qui aurait pu me sauver... l'ignoble individu ; il m'a abandonnée... il s'est sauvé... Et eux, les bêtes immondes... avec leurs sales mains...

L'horreur du souvenir la faisait sursauter.

— Mais écoute, s'exclama-t-elle, soudainement terrorisée, écoute donc ! Les voilà qui reviennent... Je les entends... Et toi, entends-tu ? Sauve-moi... Oh ! oh !

En effet, on percev